Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_11_1-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 25 Septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 30

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUI, THOMAS, CARTA, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL *(pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI)*, Monsieur AUDIN *(pouvoir à Madame MOHAMED)*, Monsieur LEFEBVRE *(pouvoir à Monsieur COTTON)*, Madame DUFOUR-MALLE *(pouvoir à Madame RYSPERT)*, Monsieur HOCHART *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 11/1 : PERSONNEL. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET. MODIFICATION ET AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération n° 9/1 du 25 juin 2026, se doit d'être ajusté au regard de l'évolution des besoins des services, de l'évolution de la réglementation. Comme le souligne régulièrement les Chambres Régionales des comptes, la concordance entre le tableau des effectifs et les emplois réellement pourvus doit être recherchée. Il convient ainsi de limiter les emplois vacants notamment aux seuls emplois momentanément non pourvus afin que l'assemblée délibérante ne délègue pas son rôle en matière de création et de suppression d'emplois à l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 17 Novembre 2025 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois,

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_11_1-DE

Le tableau des effectifs permanents à Temps Complet est donc arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEL EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 9/1 du 25 juin 2026		
EMPLOIS FONCTIONNELS :			
Directeur Général des Services	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	2	2	1
Directeur des Services Techniques	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE :			
Attaché Hors Classe	1	1	1
Attaché Principal	4	5	4
Attaché	8	9	8
Rédacteur Principal de 1ère Classe	4	5	4
Rédacteur Principal de 2ème Classe	3	3	2
Rédacteur	9	9	8
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	13	13	11
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	25	26	23
Adjoint Administratif	38	26	26

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEL EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 9/1 du 25 juin 2026		
FILIERE TECHNIQUE :			
Ingénieur Hors classe	1	0	0
Ingénieur Principal	3	1	1
Ingénieur	3	2	2
Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1
Technicien Principal de 2ème classe	4	4	3
Technicien	6	7	5
Agent de Maîtrise principal	8	8	8
Agent de Maîtrise	8	8	7
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	12	12	10
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	43	43	38
Adjoint Technique	59	41	41
FILIERE SOCIALE :			
Educateur de jeunes enfants	3	3	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	5	3	2
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	6	3	3
Agent Social	1	2	1

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_11_1-DE

FILIERE SPORTIVE :			
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe	4	1	1
Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives	1	1	1

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEL EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 9/1 du 25 juin 2026		
FILIERE MEDICO-SOCIALE :			
Puéricultrice	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	4	1	1
FILIERE CULTURELLE :			
Attaché de Conservation du Patrimoine Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2ème Classe	1 0	0 1	0 0
Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	2	2	2
Adjoint du Patrimoine	1	0	0
Prof. d'Enseignement Artistique Classe Normale (Arts Plastiques)	1	1	1
Professeur du Conservatoire (emplois spécifiques)	2	0	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (Arts Plastiques)	1	1	1

.../...

DELIBERATION N° 11/1 DU 1er OCTOBRE 2026 - FEUILLE N° 4

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_11_1-DE

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEL EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 9/1 du 25 juin 2026		
FILIERE POLICE MUNICIPALE :			
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère Classe	1	0	0
Chef de service de Police Municipale	1	0	0
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	6	6	5
Gardien-Brigadier de Police Municipale	12	12	5
FILIERE ANIMATION :			
Animateur Principal de 1ère Classe	1	1	1
Animateur Principal de 2ème Classe	3	1	0
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	2	2	2
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	4	4	3
Adjoint d'Animation	12	5	5
TOTAUX	335	282	247

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

Par délégation du Maire

E. CHERRIER
A.L. DUFOUR-TONINI.

MAIRIE DE VALENCIENNES (Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....